

villages et les petites villes du pays? Presque toutes les petites villes et presque tous les villages ont au moins un journal, et ces publications ne pourraient exister sans la franchise postale que leur accorde le Parlement. Jusqu'où irait-on dans les majorations de tarifs?

Va-t-on augmenter les tarifs pour six ou sept personnes? On peut compter, je crois, que le ministère des Finances et le ministère du Revenu national sauront tirer des revenus des grandes sociétés, sous forme d'impôt sur les revenus des sociétés, sans obliger les Postes à chercher à obtenir plus d'argent d'un plus petit nombre, tout en pénalisant ces organes très importants de publication de nouvelles qui ont joué un rôle tellement essentiel et vital en vue de maintenir notre identité canadienne particulière depuis un siècle. On ne saurait profiter de l'affaire dans un sens comme dans l'autre. Il faut choisir une méthode ou l'autre. La subvention au courrier de la deuxième classe est tellement importante que, sans bouleverser de fond en comble les autres structures de tarifs, il n'y aurait pas moyen d'y arriver, sauf, probablement, au moyen d'une mesure parlementaire.

J'aimerais revenir sur des déclarations faites au cours de débats antérieurs sur la résolution. J'aborde peut-être d'avance des questions qu'on voudrait me poser plus tard, mais je crois avoir raison de faire ces observations maintenant. Au cours du débat, à l'étape de la résolution dont j'ai parlé, le député de Port-Arthur a demandé pourquoi il n'y avait pas une meilleure planification. Peut-être devrions-nous avoir plus de planification. Comme je l'ai déjà dit, nous avons maintenant commencé. Le travail était amorcé avant mon entrée en fonction. Il l'était avant l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement. Il est inutile pour nous de chercher à faire croire que c'est nous qui avons tout fait cela. Nous avons peut-être accéléré les choses ces derniers mois, mais le travail se poursuivait depuis au moins 18 ou 24 mois, à ma connaissance.

Les rapports qu'on m'a soumis, ces dernières semaines, par suite de cette étude, ont mis à jour certaines inconspicues très intéressantes. Sait-on qu'il en coûte moins cher d'expédier à Vancouver un journal publié à Toronto que de l'expédier dans une banlieue de Toronto? Il y a d'autres absurdités. Les tarifs locaux sont supérieurs aux tarifs nationaux. L'idée de la livraison locale entre en ligne de compte. Mes contemporains se souviendront que quand nous étions jeunes, pour ne pas parler d'il y a un siècle, on allait au bureau de poste pour mettre une lettre à la poste. Il n'y avait aucune boîte au coin des rues. Il fallait aller au bureau de poste pour mettre sa lettre à la poste et s'il s'agis-

sait d'une livraison locale, le commis prenait la lettre et la déposait dans une autre case, dans le même bureau.

Il n'y avait pas de transport, presque pas de service. Rien qu'un commis, qui avait tout le temps voulu pour assurer le service. Une lettre, surtout postée dans une ville comme la mienne, peut aujourd'hui exiger beaucoup de transport. J'aperçois ici des députés qui habitent dans le voisinage de ma ville de Vancouver. J'en vois un qui m'a adressé un télégramme de félicitations quand j'ai été nommé ministre des Postes. Dans la deuxième phrase, il espérait que j'allais immédiatement songer à abolir dans sa circonscription l'écart entre les deux tarifs pour lettres.

Or, il représente une région située à 35 milles de Vancouver. Supposons qu'on poste en plein cœur de Vancouver une lettre destinée à cet endroit. Si elle doit être livrée de ce côté-ci de la rue, l'affranchissement aura coûté 4 cents; mais de l'autre côté, soit une cinquantaine de pieds plus loin, 5 cents. Il y a là, je l'admets, quelque chose qui cloche. Mais cela montre aussi les conditions différentes qui existaient lorsque le tarif du rayon local a fait son apparition il y a plusieurs années. Quantité de gens portaient leurs lettres au bureau de poste et les déposaient dans une boîte. Aujourd'hui, dans toute ville de quelque importance, il y a des vingtaines de véhicules qui lèvent le courrier, parfois plusieurs fois par jour. Ce courrier n'est pas seulement livré au bureau de postes des régions métropolitaines, mais il peut être expédié à plusieurs milles et cela coûte beaucoup plus cher que d'envoyer une lettre à Halifax ou à Vancouver.

J'ai consacré pas mal de temps à mes recherches. J'aurais peut-être dû imiter le député de Danforth, c'est-à-dire y accorder plus de temps le printemps dernier et au début de l'année. Mais je travaillais encore davantage au rapport de la Commission Glassco. J'ai remarqué une chose très révélatrice dans ce rapport. Il préconise qu'on établisse les tarifs postaux à des niveaux qui permettront le remboursement total des frais, sauf en ce qui concerne les journaux et les périodiques. On reconnaît là la valeur de ces journaux et périodiques comme moyens de diffusion des nouvelles et instruments de culture. Si nous devons verser une subvention de 70 ou 80 millions par année à Radio-Canada, il serait raisonnable de proposer le versement d'une subvention aux autres moyens de diffusion des nouvelles de l'ordre de 20 millions par année. Cependant, il ne s'ensuit pas que nous devions payer 20 ou 30 millions par année aux frais des contribuables, si certains seulement utilisent les services postaux.